



Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423

Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le 20/02/2013

## Edito

### AUSTÉRITÉ, EFFORTS et PENSÉE UNIQUE

Avec un titre pareil, je ne dis rien de plus que ce que tout le monde sait depuis maintenant plusieurs années. Mais quand même.

Dans une émission politique télévisée présentée par un dinosaure acquis à la cause, Didier Migaud, premier Président de la Cour des Comptes a fait quelques annonces qui m'ont paru très intéressantes à mettre en avant dans les jours à venir afin d'avoir des débats les plus larges possible avec les salariés.

Première idée de ce gentil personnage, la taxation des Allocations Familiales versées aux familles avec au passage, la mise sous conditions de ressources et/ou plafonnées de ces dites allocations. Cette partie du salaire différé est la seule exclusivement alimentée par la «part patronale» des cotisations. Les salariés les plus modestes seront encore une fois pénalisés financièrement par leur situation précaire. C'est la double peine assurée et une descente aux enfers garantie.

Mais pour que cette lumineuse et brillante réflexion passe pour «juste» chez les citoyens, il nous annonce que tout le monde devra se saigner un peu et que les retraités devront passer au grill. Eh oui, les «nantis» retraités se verront geler leurs pensions et ainsi économiser près de 4 milliards d'€uros dès 2014 et 6 à 7 milliards d'ici 2020.

Je ne sais pas pour vous, mais j'ai eu l'impression d'entendre Mme

Parisot dans une réunion du Medef, prônant les revendications patronales à quelques ministres socialistes, ouvrant grand leurs oreilles et applaudissant si chaudement qu'ils finissent par avoir des ampoules aux mains.

Mais cerise sur le gâteau, la fin du tarif préférentiel des agents d'EdF qui est considéré par la Cour des Comptes comme un avantage pénalisant l'entreprise.

Ces annonces, comme toutes celles qui ont eu lieu avant, pendant des années, se sont retrouvées dans des textes législatifs qui ont, au fil du temps, considérablement dégradé les conditions de vie, voire anéanti des milliers de personnes, en précaarisant sans cesse les travailleurs.

Le politique socialiste qui se dit non partisan de telle ou telle classe sociale, prouve que sa parole n'a plus de sens aux yeux des salariés.

Toutes les réflexions ou les décisions qui vont à l'encontre des intérêts de classe des salariés doivent être combattues partout et par tous avec la plus grande fermeté.

L'accord du 11 janvier est la preuve que certains syndicats et le gouvernement préfèrent la collaboration au capital, plutôt que le combat pour le bien commun.

*Sébastien MARTINEAU*  
Secrétaire Général

#### Sommaire :

- Edito : Austérité, efforts et pensée unique.
- P 2 - 3 : Action du 5 Mars pour l'emploi.
- P 4 - 5 : Samedi 9 Mars à St-Amand pour le maintien des urgences médicales
- P 6 : Lettre ouverte aux Directions Régionales de La Poste
- P 7 : Résultats Elections Professionnelles
- P 8 : Formation syndicale. Congrès de l'UD de Juin.

#### AGENDA

#### RASSEMBLEMENTS et MANIFESTATIONS

☞ **Mardi 5 Mars pour l'EMPLOI**  
dans chaque localité

☞ **Samedi 9 Mars à St-Amand**  
pour le maintien des urgences médicales

**CONGRÈS**  
**de l'Union Départementale du Cher**  
12-13 & 14 Juin 2013  
à Bourges

\*\*\*\*



# Tous en grève et manifestations le 5 MARS pour l'emploi

## Non à l'accord de régression sociale du 11 Janvier !

**A**ujourd'hui, dans tout le pays, des dizaines de milliers de salariés «ne lâchent rien». Ils continuent de s'opposer à la restructuration ou à la fermeture de leur entreprise pour empêcher les milliers de licenciements directs et indirects qu'elles entraînent.

Pas un jour, pas une heure sans que les salariés d'Arcelor Mittal, de Renault, de PSA, de Sanofi, de Virgin, de Candia, de Doux, de Pétroplus, de Good Year, d'Alcatel Lucent, de la Banque de France, de France Télévision, de Fralib, de Pilpa, et tant d'autres dans de plus petites entreprises ne fassent la une des journaux locaux et des journaux télévisés.

**Les salariés résistent**, parce qu'ils refusent de voir leur outil de travail détruit alors qu'aucun motif économique ne le justifie. Ils ne veulent pas, et ils ont raison, être les « dindons de la farce » des revirements stratégiques des grands groupes ou des brusques ruptures de contrats commerciaux par les donneurs d'ordres ! Ils ne veulent pas, et ils ont raison, avoir pour seule perspective, pour eux et leur famille, la précarité et l'inscription à Pôle emploi !

Ils refusent à juste titre d'être sacrifiés sur l'autel de la crise, alors que les grands groupes continuent d'engranger toujours plus de profits : l'an dernier, les entreprises du CAC 40 ont versé 40,9 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires, soit 5 % de plus que l'année précédente. À cela, s'ajoutent 172 milliards d'euros d'aides diverses, que le gouvernement a encore complétées au beau milieu des négociations sur l'emploi par un chèque « crédit d'impôt » de 20 milliards d'euros ! À l'issue des négociations sur l'emploi qui ont duré près de 4 mois, le Medef a réussi, le 11 janvier 2013, à conclure un accord avec trois organisations syndicales. Et les parlementaires sont sommés de retranscrire cet accord dans une loi, dont le projet sera présenté le 6 mars au conseil des Ministres.

**Les confédérations CGT et FO (qui représentent plus de salariés que les trois organisations syndicales signataires) ont refusé de signer cet accord de régression sociale. Elles appellent ensemble, et c'est une première depuis de nombreuses années, à l'action dans toute la France le 5 mars par des rassemblements, des manifestations et des arrêts de travail.**

### L'affaire est sérieuse.

Au cœur de l'accord est donnée la possibilité à l'employeur, avec des syndicats « consentants » au sein de son entreprise, de passer des accords sous prétexte de difficultés « conjoncturelles » pour organiser des mutations forcées, pour accélérer et rendre plus facile les licenciements, faire en sorte qu'ils soient beaucoup moins coûteux et le moins contestables possible par les salariés (articles 15, 18 et 20 de l'accord).

Et pour mettre tout le monde au pas, toutes celles et ceux qui refuseraient l'application d'un accord de mobilité forcée seraient licenciés pour... motif personnel !

**Par contre, il n'y a rien de neuf dans l'accord pour aider les chômeurs, pour aider les salariés qui en ont le plus besoin à accéder à des formations qualifiantes.**

En fait, le Medef obtient les moyens d'empêcher les salariés des grandes entreprises qui peuvent encore résister visiblement, mais aussi ceux des petites et moyennes entreprises, menacés de ruptures conventionnelles ou de plans de « départs volontaires », de mener les combats qu'ils mènent pour la défense de leur travail, de leur emploi et de leur entreprise.

Tout cela pour gagner «en compétitivité», c'est à dire travailler plus avec des salaires gelés et avec moins de salariés.

**Cet accord est un marché de dupes !** Il est dangereux pour les salariés ! Tout le droit social conquis par les luttes des salariés depuis des dizaines d'années est remis en cause.

C'est effectivement un «nouveau modèle économique et social», en rupture avec celui existant aujourd'hui en France. C'est celui du libéralisme, celui où le salarié se retrouve seul face à son patron, celui où les salariés et leurs représentants doivent dire « oui » à tout « avec le revolver sur la tempe », comme si leur salaire ou leur emploi étaient la cause des difficultés économiques.

**Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi ! Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public ! Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !**

Dans le même temps, dans les négociations des caisses complémentaires ARRCO et AGIRC, le patronat, sous prétexte d'une situation financière dégradée des régimes et fort de son audience auprès du gouvernement, veut imposer une mesure sans aucune équivalence, qui consisterait en un gel des pensions pendant trois ans ou une sous-indexation (un point en dessous de l'inflation) pendant 5 ans.

Dans les deux cas, la perte de pouvoir d'achat s'élèverait à environ 6 % en supposant une inflation de 2 % ce qui n'est pas le cas. Les retraites de base sont aussi la cible d'attaques du Medef. L'idée d'une baisse des pensions sur ce même principe et le rallongement de l'âge de départ accompagné d'une durée d'activité plus longue, est mise sur la table pour les négociations à venir.

**Les exigences du Medef ne peuvent pas faire la loi !** Les élus de la République ne doivent pas retranscrire l'accord tel quel ! Faisons leur savoir ! Faisons-nous entendre !

## TOUS DANS L'ACTION LE 5 MARS !

### RASSEMBLEMENTS et MANIFESTATIONS à

<b>BOURGES</b>	10 h 30	Place Séraucourt
<b>VIERZON</b>	10 h 30	Forum République
<b>ST-AMAND</b>	10 h 30	Place Carrée
<b>ST-FLORENT</b>	10 h 30	Place de la République
<b>LA GUERCHE</b>	10 h 30	Place du Général de Gaulle

✂

#### Bulletin d'adhésion



NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Union départementale C.G.T. du Cher,  
8, place Malus, 18.000 Bourges.  
Tél 02 48 21 24 79 - Mail : cgt.ud.cher@wanadoo.fr



Union Départementale  
des Syndicats du Cher

8 Place Malus  
18000 BOURGES  
Tél 02 48 21 24 79  
[Cgt.ud.cher@wanadoo.fr](mailto:Cgt.ud.cher@wanadoo.fr)  
[www.ud18.cgt.fr](http://www.ud18.cgt.fr)

## LES URGENCES CHIRURGICALES DOIVENT ETRE MAINTENUES à ST AMAND COMME à VIERZON

**RASSEMBLEMENT SAMEDI 9 MARS 2013**  
**à 11 Heures - Place Carrée à SAINT-AMAND**

Depuis des années, les gouvernements successifs ont mis en œuvre des réformes pour soi-disant maîtriser les dépenses de santé : suppressions massives de lits, restructurations, fermetures de services publics de chirurgie, privatisations, diminution drastique du nombre de médecins et spécialistes formés avec le numerus clausus, étranglement budgétaire des hôpitaux et conditions de travail très dures pour les personnels.

Déjà en 1998, dès sa mise en place, Mr Marrot, Directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation du Centre lors d'une réunion à la DDASS avait révélé le programme: «il ne restera que 6 plateaux chirurgicaux dans le Centre, n'en déplaise à la CGT» cela fait un par département !

De la loi Evin, en passant par le plan Juppé et plus récemment la loi HPST dite Bachelot (Hôpital, Patient, Santé, Territoire), la stratégie est la même avec des discours sur la qualité et la sécurité et l'accès aux soins mais il n'est surtout pas question de donner les moyens en fonction des besoins.

Le manque de médecins est maintenant un argument supplémentaire utilisé pour continuer à supprimer des services notamment dans les hôpitaux de proximité.

Aujourd'hui il reste encore des plateaux techniques de chirurgie à Vierzon et St- Amand,

mais l'ARS (Agence Régionale de Santé) voulait franchir une nouvelle étape et supprimer les urgences chirurgicales. La population a eu raison de se mobiliser car il y a danger.



Comment peut-on faire croire que supprimer des services de proximité est un progrès et que la sécurité et la qualité s'améliorent quand il faut faire plus de 45 kilomètres supplémentaires ? Jamais l'hôpital de Bourges n'absorbera l'activité des petits hôpitaux dans de bonnes conditions. (Nous ne pourrons pas éviter que se reproduisent des drames similaires à celui de la maternité de Port Royal).

Ce sont toujours les usagers et les personnels qui font les frais de ces politiques.

Les hôpitaux de Vierzon et St-Amand ont une dimension humaine et une qualité d'accueil qu'il faut préserver. Ces hôpitaux sont indispensables dans le cadre d'un aménagement sérieux du territoire, pour permettre à tous d'accéder à un service public que chaque citoyen est en droit d'attendre.

Derrière la question des urgences et des laboratoires, c'est l'existence même des hôpitaux qui est menacée, c'est le dépeçage des services publics qui s'accélère.

La stratégie de fermetures et de concentration des services publics à l'œuvre depuis 30 ans a conduit à l'effondrement économique du département du Cher.

La CGT a souvent été la seule à s'opposer et à voter contre ces réformes et leur application.

Ceux qui ont voté la loi Bachelot, la contestent aujourd'hui lorsque leur territoire est

concerné. Quant à la majorité actuelle qui a voté contre cette loi, elle l'applique avec zèle. A eux d'assumer leurs responsabilités dans la situation et leurs contradictions.

***Certes , un sursis de 6 mois a été accordé pour Vierzon et St-Amand, mais la partie n'est pas gagnée, il faut continuer à se mobiliser pour :***

- ⇒ **L'abrogation de la loi HPST et de la gestion comptable (T2A : tarification à l'activité),**
- ⇒ **L'arrêt de tous les projets de restructuration,**
- ⇒ **Les moyens pour répondre aux besoins des hôpitaux de Vierzon,**
- ⇒ **St- Amand et Bourges pour des soins de qualité en toute sécurité avec les personnels nécessaires,**
- ⇒ **A St-Amand ; le retour des urgences et des services de chirurgie et de la radiologie à un statut de service public,**
- ⇒ **La création d'un laboratoire public à l'hôpital de St Amand,**
- ⇒ **La formation des professionnels médicaux et paramédicaux en nombre suffisant pour faire face aux besoins à venir.**

**La politique de santé est financée par la Sécurité Sociale, il est donc urgent de réformer le système de financement en remplaçant la CSG qui est un impôt par les cotisations sociales sur les richesses créées par les salariés dans les entreprises dont les profits et les marges ne cessent d'augmenter.**

**Notre Pays a les moyens de répondre aux besoins de santé, la défense d'un système de santé de haut niveau avec des hôpitaux publics du CHU, aux hôpitaux de proximité pour un service public de qualité.**

**L'égalité d'accès aux soins passe aussi par la suppression des consultations privées, des dépassements d'honoraires, de toutes les franchises et par le remboursement à 100 % des soins par la Sécurité Sociale.**

**Nous avons là de grands combats à mener, rassemblons- nous et obligeons le gouvernement à avoir le courage politique du vrai changement dont nous avons besoin.**

**Les luttes que l'on gagne sont celles que nous menons.**

**La CGT organisera une réunion publique  
dans le courant du mois de Mars.**

Association INDECOSA-CGT 18  
8 place Malus  
18000 Bourges

*Le 24 janvier 2013*

Association INDECOSA-CGT 37  
BP 60425  
37174 Chambray les TOURS

**DOTC Touraine-Berry**  
10 rue Fleming  
BP 53310 37033 Tours cedex 1

**DELPE Touraine-Berry**  
10 rue Fleming  
BP 3305 Tours Cedex 1

## **Lettre Ouverte aux Directions Régionales du Groupe La Poste "Touraine - Berry"**

Messieurs,

Depuis plus de deux ans, La Poste a lancé une opération promotionnelle d'un nouveau type d'affranchissement dit "Lettre Verte", couvert du label écologique respectueux de l'environnement !!!

Différentes organisations, telles le syndicat Cgt des salariés du secteur des activités postales et de télécommunication, le syndicat Sud PTT, le journal "60 millions de consommateurs" dans sa revue de janvier 2013..., ont déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce sujet et de mettre en garde les usagers sur les enjeux réels de cette opération commerciale.

Depuis fin 2012, nous avons constaté une accentuation de la mise en avant du timbre "Lettre Verte" au détriment du timbre "Rouge" avec en point d'orgue la quasi disparition de ce dernier coïncidant avec la revalorisation de l'affranchissement entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (0,60 à 0,63 € le timbre rouge - 0,57 à 0,58 € le timbre vert).

Un certain nombre de nos adhérents nous ont alertés sur la quasi impossibilité à se procurer des timbres "rouge" depuis le 2 janvier dernier que ce soit auprès des buralistes ou dans différents bureaux de La Poste. Nous avons pu vérifier ces faits par nous-mêmes. Les explications données, lorsqu'il y en a, se limitent à "il ya rupture de stock" ou "on nous oblige à vendre des timbres verts". Nous ne développerons pas les silences gênés et les gestes d'impuissance qui font office de réponses à nos questions par d'autres agents ou buralistes.

En fait, ce qui se dissimule derrière la "Lettre Verte", c'est à terme un vaste plan de restructuration des services de tri et de distribution, avec les conséquences que l'on peut deviner sur l'emploi. Sans parler de la qualité du service rendu aux usagers avec un courrier acheminé en J+2 voire J+3, alors que jusqu'à présent l'affranchissement "timbre rouge" assurait la distribution à J+1, synonyme de rigueur du service public que l'on aime bien.

Face au mécontentement d'une partie des usagers, des responsables de La Poste avancent des arguments pour les moins spéculatifs. En particulier, selon l'article de "60 millions de consommateurs" il est dit «*tout le monde se moque de nos jours du délai de son courrier*»... Voilà une affirmation pour le moins fallacieuse. Vous connaissez l'attachement qu'a toujours la majorité des usagers à votre sigle, longtemps Service Public, et aujourd'hui "l'établissement La Poste" en passe de devenir un lieu commercial multiservices, met tout en œuvre pour imposer un nouveau type d'affranchissement qui ne peut nullement se prévaloir d'une demande majoritaire des usagers.

Les interrogations et le malaise doivent être importants pour que cette question fasse l'objet d'un article dans la presse locale (le Berry Républicain éditions du 18 et 24.01.13). La vérité ce n'est pas qu'il y a pénurie de timbres rouges (ou alors elle est organisée) mais peut être un peu d'excès de zèle. Mais de qui au juste ?

Ce qui est en jeu, c'est La Poste de demain, la qualité de son service qui doit rester public, sa proximité avec les usagers.

Vous comprendrez que nous rendions cette lettre publique.

Alors, Messieurs, comptez sur nos associations pour intensifier l'action afin de conserver et développer, avec les usagers, le vrai service public de La Poste.

Pierre ROCHER  
Président Indécosa-cgt 37

Guy LEGER  
Président Indécosa-cgt 18

# RESULTATS ELECTIONS PROFESSIONNELLES

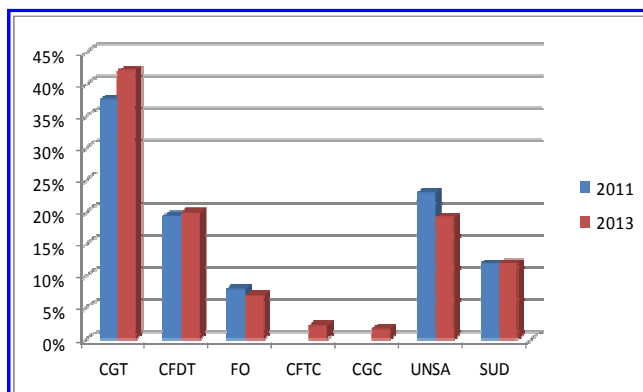
## C.A. CHEMINOTS - REGION TOURS

	2011		2013		Ecart
Inscrits	4712		4819		
Votants	3544	77,33 %	2888	59,93 %	- 17,41 %
Blancs	85	1,80 %	67	1,39 %	- 0,41 %
Exprimés	3559	75,53 %	2821	58,54 %	- 16,99 %
<b>CGT</b>	<b>1340</b>	<b>37,65 %</b>	<b>1191</b>	<b>42,22 %</b>	<b>4,57 %</b>
CFDT	693	19,47 %	450	19,95 %	3,52 %
FO	285	8,01 %	194	6,88 %	- 1,13 %
CFTC	0		61	2,16 %	2,16 %
CGC	0		47	1,67 %	1,67 %
UNSA	818	22,98 %	540	19,14 %	- 3,84 %
SUD	423	11,89 %	338	11,98 %	0,10 %

*L'élection des représentants salariés au Conseil d'Administration de la SNCF s'est tenue le mardi 5 février 2013.*

*La CGT obtient 40 % des suffrages au niveau national, soit trois sièges sur six.*

*La CGT est confortée à sa place de première organisation syndicale dans l'entreprise.*



## CHAMBRE D'AGRICULTURE - Résultats Département du Cher

Les élections aux chambres d'agriculture ont été marquées par une participation en recul dans l'ensemble des collèges. Le recul est notamment à mettre au compte de nombreux problèmes dans l'organisation des élections, de nombreuses erreurs sur les listes électorales et l'absence de communication officielle pour promouvoir les élections.

Avec 36 % au niveau national, des voix dans le collège des salariés, notre Fédération consolide, et de loin, sa place de premier syndicat alors qu'une progression de 13 % du nombre de listes syndicales en présence aurait dû avoir un effet négatif sur notre résultat.

Plus d'un salarié agricole sur trois fait confiance à la CGT qui a placé les revendications au cœur de sa campagne électorale. Ce résultat exprime un profond mécontentement, des aspirations professionnelles et sociales au contenu revendicatif fort que ni le patronat agricole, ni le ministère de l'agriculture ne pourront ignorer.

	2007		2013	
Inscrits	2609		2697	
Votants	?		421	
Exprimés	649	24,88 %	391	14,50 %
<b>CGT</b>	<b>256</b> <b>4 Elus</b>	<b>39,45 %</b>	<b>155</b> <b>3 Elus</b>	<b>39,64 %</b>
CFDT	111	17,10 %	-	
CGC	129	19,88 %	94	24,04 %
UNSA	153	23,57 %	142	36,32 %

**RAPPEL des FORMATIONS SYNDICALES :**

Inscrivez-vous et/ou faites inscrire vos adhérents(es)  
aux formations qui vont se dérouler dans les prochaines semaines :

- ❖ **Orga - Vie Syndicale**  
du 12 au 14 Mars à Bourges
- ❖ **CHSCT Tronc commun**  
du 8 au 12 Avril à Bourges
- ❖ **ECO - CE**  
du 27 au 31 Mai à Bourges

**Pensez à déposer vos congés éducation auprès de vos Directions d'Établissement  
UN MOIS avant le début du stage.**

*Nota :* Afin d'organiser ces stages dans de bonnes conditions, transmettez à l'UD vos inscriptions. Merci



**CONGRES UD**  
**12, 13 & 14 JUIN 2013**

**Le Congrès de l'Union Départementale du Cher  
aura lieu à  
BOURGES - Salle Marcel Bascoulard.**

**Le nombre de voix et le nombre de délégués qui pourront participer  
à ce congrès seront calculés sur les cotisations 2012  
réglées avant le 1er Mars 2013.**

**Tout ce qui arrivera ensuite ne sera pas pris en compte.**

**Tout ce qui sera réglé en Février à CoGÉTise devra être transmis  
à l'UD afin que ces cotisations soient comptabilisées.**

**D'ores et déjà, mettez-vous à jour de toutes vos cotisations.**

**Pensez également que nous avons besoin de camarades pour siéger  
à la Commission Exécutive de l'UD.**

**Il faut mettre cette question en débat dans vos instances syndicales.**